

# CGT – FSU – FO

## Ville du Mans

Le Mans, le 28 septembre 2015

Monsieur Boulard Jean-Claude  
Sénateur-Maire  
Hôtel de Ville  
CS 40010  
72039 Le Mans Cedex 9

**Objet :** Situation des agents vacataires  
Service Education  
Animation du temps du midi  
Etudes surveillées du soir

Monsieur le Sénateur-Maire,

Par courrier en date du 11 septembre dernier, nos organisations syndicales attiraient votre attention sur la situation des agents vacataires recrutés par le service Education pour l'animation du temps de repas du midi et/ou des études surveillées du soir. Nous vous interpellions sur les points suivants :

- **Non versement des congés payés** sur le salaire d'Août 2015 sous prétexte d'une revalorisation adopté en juillet et décembre 2014 par des revalorisations qui incluaient leurs congés payés. Nous déplorons qu'aucune communication de vos services n'a été faite à la fois auprès des agents lors de la signature de leur contrat, ni aux organisations syndicales lors du CTP du 5 juin 2015 sur la mise en place des rythmes scolaires ; le procès-verbal de séance faisant foi ;
- **Contrat de travail** sous forme de lettre d'engagement illégale puisque le contrat devaient s'intituler Contrat d'Engagement à Durée Déterminée. Nous constatons également que pour ceux signés lors de la rentrée scolaire de 2014-2015, le montant des vacataires en bas de la lettre indique qu'il s'agit d'un montant brut des vacances sans faire référence aux congés payés.

A ce jour, nos organisations syndicales ne disposent d'aucune réponse malgré nos relances téléphoniques et par mails auprès des services de la DRH.

Face à cette situation considérée par les personnels en situation de précarité comme méprisants et irrespectueux, ils ont décidé de se rassembler le Jeudi 1 Octobre prochain à 14h15 devant le siège du CCAS, établissement dont vous êtes le Président, afin de réclamer des aides financières pour vivre.

En effet, ces agents se voient privés de rémunération pour les mois d'Août et Septembre 2015, leurs vacances depuis la rentrée scolaire de septembre 2015 n'ouvriront des droits à rémunérations que fin Octobre.

Il nous paraît urgent et nécessaire de prendre en compte l'ensemble de ces dossiers en y apportant des réponses positives.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Sénateur-Maire, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour les organisations syndicales CGT, FSU et FO

Le secrétaire général CGT

Gilles ARMANGE

Copie : - Monsieur Delpech Patrick, élu délégué au personnel ;  
- Monsieur Bahin Didier, Directeur Général des Services.